

Rapports de majorité et de minorité de la commission de la cohésion sociale et de la jeunesse chargée d'examiner la motion du 28 octobre 2020 de M^{mes} et MM. Amanda Ojalvo, Dalya Mitri Davidshofer, Arnaud Moreillon, Louise Trottet, Christel Saura, Corinne Bonnet-Mérier, Vincent Milliard, Alia Chaker Mangeat, Alia Meyer, Alain de Kalbermatten, Brigitte Studer, Maxime Proveni, Vincent Latapie et Daniel Sormanni: «Pour des maisons de quartier intergénérationnelles».

A. Rapport de majorité de M. Matthias Erhardt.

Cette motion a été renvoyée à la commission de la cohésion sociale et de la jeunesse le 18 mai 2021. La commission s'est réunie le 14 octobre 2021, le 3 février et les 3 et 17 mars 2022, sous la présidence de M^{me} Nadine Béné. Les notes de séances ont été prises par M. Nohlan Rosset, que le rapporteur remercie pour la qualité de son travail.

PROJET DE MOTION

Exposé des motifs

Les premières maisons de quartier ont vu le jour dans les années 1960 parallèlement à l'émergence de la problématique des jeunes en rupture. En 1993, elles ont signé la charte cantonale des centres de loisirs, laquelle est toujours en vigueur aujourd'hui.

A ce jour la Ville de Genève collabore avec 17 maisons de quartier. Ces structures sont composées d'associations de bénévoles et de nombreux professionnels qui développent l'animation socioculturelle dans chaque quartier. Les habitants de tous les quartiers sont invités à s'investir dans l'association de leur maison de quartier selon leur disponibilité et leurs intérêts. La Ville de Genève met des locaux à la disposition de ces associations. Elle les subventionne en prenant en charge une partie des salaires des animateurs, les frais de fonctionnement, ou en leur allouant un soutien financier ponctuel en lien avec des projets spécifiques.

Les maisons de quartier ont chacune leurs spécificités mais elles proposent en général:

- des activités pour petits et grands, sur inscription ou en accueil libre;
- des activités pendant les vacances;
- des fêtes de quartier;

- un lieu d'écoute et d'informations pour toute la population;
- une mise à disposition de salles;
- différents cours et ateliers;
- des événements thématiques.

La Fondation pour l'animation socioculturelle (FASe) est l'employeur juridique de l'ensemble du personnel de toutes les maisons de quartier du canton.

Considérant:

La réalité dans laquelle nous évoluons:

- le besoin croissant des maisons de quartiers;
- la nécessité pour la jeune génération d'avoir accès à des espaces appropriés dédiés à des activités diverses et variées;
- la génération des 60+ qui a d'innombrables ressources et du temps à revendre;
- le nombre considérable d'espaces commerciaux inutilisés;
- sachant que les Maisons de quartier ferment autour de 18 h et 18 h 30;
- le fait que des jeunes désœuvrés se réunissent dans des souterrains d'immeubles ou dans des préaux d'école, causant des problèmes qui nous sont reportés par les habitant-e-s;
- le nécessaire accompagnement à la mixité de public;
- qu'il s'agit d'offrir un espace avec des horaires élargis qui permettrait d'accueillir davantage d'enfants en dehors du temps d'école afin de participer à des activités, le tout en offrant un espace en autogestion partielle, dans lequel le développement de l'autonomie est privilégié. Un travail conjoint avec les travailleurs sociaux hors murs est également à privilégier, afin de favoriser une intégration des adolescents et/ou des jeunes adultes et ainsi d'éviter de les voir se réunir dans les souterrains des quartiers;
- que favoriser le lien intergénérationnel aurait pour objectif de mettre en contact deux franges de la population autour d'ateliers thématiques où chacun-e-x pourrait partager son savoir: cours de cuisine, cours d'informatique, cours de danse, club de lecture, ateliers créatifs;
- qu'il s'agit de réunir deux générations opposées dans une société où tout va vite, trop vite. La composition des familles ne permet plus de réunir grands-parents et petits-enfants, or ce lien intergénérationnel est primordial: il contribue à la lutte contre l'exclusion, renforce une nécessaire cohésion sociale et promeut le bien-vivre ensemble,

le Conseil municipal invite le Conseil administratif à étudier l'idée de créer des maisons de quartier intergénérationnelles.

Séance du 14 octobre 2021

Audition de M^{me} Amanda Ojalvo, motionnaire

M^{me} Ojalvo explique que cette motion a été déposée avant le contexte post-Covid et ce que les magistrat.e.s ont mis en place depuis. Cette motion a pour vocation d'accroître et de soutenir le travail social des Maisons de quartier (MdQ) à l'heure actuelle au sein des quartiers dans lesquels elles sont implantées. Les motionnaires reconnaissent le travail d'accueil des enfants multi-âge, tout enfant d'âge scolaire peut être accueilli sur inscription ou en accueil libre dans les MdQ. La volonté de cette motion est d'aller plus loin en donnant une plus-value au travail effectué dans les MdQ en reconnaissant le besoin qu'elles ont. Aujourd'hui leur majorité est liée à la FASe mais on entend souvent que les travailleur.se.s ont besoin de plus de moyens et qu'il y a de plus en plus besoin de spécificités. Les motionnaires reconnaissent aussi le besoin des jeunes générations d'avoir un espace approprié pour se réunir (elle cite l'exemple des Charmilles où les jeunes se retrouvaient dans les souterrains des immeubles et du centre commercial où des faits graves se sont déroulés). Il y a donc nécessité de donner à cette jeunesse les moyens de répondre à leurs envies et besoins sociaux dans un cadre cohérent. Les motionnaires reconnaissent aussi le besoin pour la génération des 60+, qui est parfois mise de côté, de créer le lien entre la jeunesse et les retraités comme il existait à l'époque où les familles vivaient proches de leurs grands-parents. Les liens intergénérationnels ne sont plus aussi évidents aujourd'hui car on ne vit plus forcément proche de ses grands-parents ou en lien intergénérationnel avec d'autres personnes que ses parents. Les motionnaires savent que des locaux commerciaux non utilisés qui appartiennent à la Gérance immobilière municipale (GIM) pourraient être exploités dans ce sens. Par ailleurs, les horaires d'exploitation pourraient être plus larges que ceux des MdQ actuellement (au plus tard elles terminent à 18h30, ce qui n'arrange pas forcément les parents qui travaillent). La volonté de cette motion était d'augmenter ce qui existe déjà et de le renforcer en favorisant le lien intergénérationnel.

Une commissaire remarque que les considérants mentionnent un besoin croissant de MdQ. Elle demande si les motionnaires entendent par là la création de nouvelles MdQ et si la réponse est positive, elle demande si des quartiers ont été ciblés.

M^{me} Ojalvo répond que non. Les motionnaires désirent prendre contact avec le département pour avoir une image à l'instant T et un chiffrage à jour. Elle propose au Conseil municipal de demander au département où sont les besoins et quels sont les besoins selon les quartiers. Elle pense que c'est au Conseil municipal de cibler.

La même commissaire ajoute que les considérants avancent qu'il est nécessaire de tisser des liens intergénérationnels. Elle demande si les motionnaires ont

déjà pensé à la manière dont ces liens pouvaient être tissés en tenant compte des particularités des générations.

M^{me} Ojalvo répond qu'elle a des idées qui n'ont pas été listées dans la motion. L'idée étant de créer des espaces d'échanges, comme des cours de cuisine, de danse, de tricot ou toute autre activité où les participants pourraient échanger et partageraient leurs compétences d'une génération à l'autre. Les jeunes pourraient aider les plus âgés sur des questions informatiques par exemple. Il faut chercher de manière créative comment donner un accès à des compétences fondamentales que la société ne permet pas d'acquérir aujourd'hui par son incitation à la performance continue.

Une commissaire remarque que deux espaces de quartiers existent, dont l'Espace 99 aux Charmilles, où une partie des propositions émanant des habitants consiste en des échanges de savoir. Elle demande si ce que les motionnaires envisagent est de ce type ou si c'est autre chose.

M^{me} Ojalvo répond que oui et qu'il est envisageable de multiplier cette pratique dans d'autres quartiers. Il faut puiser dans les forces que l'on a actuellement et enrichir ce qui existe déjà en développant et en valorisant certaines prestations du catalogue de la Ville. Il est possible de puiser dans l'expérience de l'Espace 99 et de les rencontrer pour définir où sont les plus, les moins, quels sont leurs besoins, si l'offre actuelle leur suffit ou non. Le dialogue doit être ouvert.

Un commissaire demande si lorsque l'invite parle de créer des MdQ intergénérationnelles, cela peut aussi signifier que si des MdQ existent elles pourraient englober une approche intergénérationnelle sans forcément parler de création ex nihilo de nouvelles MdQ.

M^{me} Ojalvo répond que c'est le cas en effet. Compte tenu du contexte budgétaire de la Ville, il est certain que demander la création de nouvelles MdQ peut paraître trop gourmand alors que l'on pourrait renforcer ce qui existe déjà. L'invite a été posée comme telle pour laisser le champ des possibles ouvert. Si une MdQ a l'espace et la capacité de pouvoir créer cela dans ses murs il faut en profiter car il n'y a pas besoin de toujours créer de la nouveauté.

Un commissaire demande si les motionnaires ont chiffré le coût que cela représenterait pour la Ville, notamment le changement des horaires et les coûts RH liés.

M^{me} Ojalvo répond que non. Elle n'a pas demandé de chiffrage car un certain nombre de choses passent par la FASe et il y avait donc beaucoup d'intervenants à questionner. Il y aura un coût budgétaire et il pourrait y avoir en l'état une augmentation de postes. Mais au fond il s'agit de créer une diversification des plages d'horaires de travail des personnes qui travaillent déjà dans les MdQ.

Une commissaire remarque que les ludothèques proposent des activités vouées à renforcer le lien intergénérationnel. Elle demande si cette piste pourrait être explorée.

M^{me} Ojalvo répond que cela n'a pas été intégré dans la motion car les MdQ et les ludothèques sont deux choses différentes avec des modalités de gestion et des cadres différents. Néanmoins, si les commissaires veulent les intégrer, ils le peuvent.

La parole n'étant plus demandée, la présidente remercie M^{me} Ojalvo et lui donne congé.

Discussion et votes

Un commissaire estime qu'il faut au moins auditionner la FASE pour la gestion et la Fédération des centres de loisirs et de rencontres (FCLR) pour les programmes.

Une commissaire se demande s'il ne serait pas mieux de rencontrer une ou deux MdQ qui proposent un programme intergénérationnel, comme celle de Saint-Jean, car la FCLR est moins au point sur les programmes selon elle.

Le commissaire prénommé ajoute que des MdQ peuvent être auditionnées en plus de la FCLR.

Une commissaire propose d'entendre la magistrate.

Un commissaire se demande si la Plateforme des aînés pourrait être auditionnée afin de savoir si les associations manifestent un intérêt pour cette approche et comment elles imaginent la réalisation d'une telle motion.

Mises aux voix, ces auditions (FASe; FCLR; MdQ de Saint-Jean; M^{me} Christina Kitsos, conseillère administrative; Plateforme des aînés) sont acceptées à l'unanimité.

Séance du 3 février 2022

Audition de M. Yann Boggio, secrétaire général de la FASE – Fondation genevoise pour l'animation socioculturelle

M. Boggio présente quelques éléments clés selon sa compréhension de la motion. Il estime qu'elle est intéressante pour la FASE dans la mesure où elle tend à favoriser la rencontre intergénérationnelle et l'émergence de lieux qui permettent un tissage de liens entre les générations et le transfert de compétences, bien qu'il n'apparaisse pas en tant que tel dans le texte. En effet, il y a un intérêt

manifeste à trouver des lieux qui permettent de transférer les compétences entre la jeunesse et les personnes âgées ou fraîchement à la retraite. Un autre élément intéresse le conseil de fondation de la FASE: le mètre carré communal coûte cher et il n'est pas possible de mettre 25 lieux à la disposition de 25 associations qui ne vont pas les occuper en permanence mais seulement 5, 10 ou 15 heures par semaine. Il y a donc contrainte très forte dans toutes les communes pour trouver des lieux ouverts, perméables, de 7h à minuit et qui soient sécurisants et bienveillants.

La Ville de Genève, du point de vue FASE, compte 17 MdQ avec des formats, habitudes, savoirs et pratiques différents qui s'adaptent à leur environnement. Cela représente 62 706 heures d'ouverture en 2019 pour 6400 enfants, 4000 adolescents (12-18 ans), 900 jeunes adultes et 4800 adultes accueillis sans compter les fêtes de quartiers et événements particuliers. Il y a donc plus de 10 000 mineurs entre 4 et 18 ans qui sont accueillis, ce qui représente une proportion importante de la population mineure de la Ville de Genève. Cela représente aussi 124 postes effectifs pour 200 personnes engagées dans les MdQ selon un volume RH de 12,9 millions de francs budgétés en 2022 dont 31% sont à charge du Canton (donc environ 8 millions de francs sont à charge de la Ville).

La question qui se pose actuellement est de savoir comment avoir des lieux complètement vivants, dès l'aube, occupés par des populations qui ne sont pas forcément des populations jeunes et qui puissent habiter ces lieux, les fréquenter et en faire usage sur l'ensemble de la journée. La question de la densité d'occupation de ces lieux communaux est importante et implique un partage des locaux. L'organisation doit être perméable à toutes les demandes de collectifs, de groupes et d'associations qui devraient pouvoir bénéficier de ces locaux. On parle donc ici de mutualisation des ressources existantes. Toutefois, en termes RH, cette multitude de publics différents ne peut être absorbée aujourd'hui et il faut chercher des bénévoles pour le faire. Il faut aussi se demander comment renforcer le pouvoir d'agir des associations en leur mettant à disposition une valeur immobilière en plus de la question des ressources RH. Cela suppose ainsi que la Ville se demande comment elle se met à l'écoute de ces besoins et en capacité d'y répondre. Il explique que la Ville a déjà fait ce travail dans les espaces de quartier en procédant à des appels à projets tous les deux ou trois ans, mais la logique est technique: on lance un appel à projet, une demande de créneau horaire est faite par les bénéficiaires et les locaux leur sont attribués en conséquence. Pour le conseil de fondation de la FASE, il faut chercher à aller un cran plus loin en faisant en sorte que ces lieux permettent un tissage entre ces différents utilisateurs plutôt qu'une simple juxtaposition de créneaux horaires des différents usagers. Il s'agit de la question de fond aujourd'hui.

Un autre élément intéressant est que cela contraint l'organisation publique qui met à disposition ces locaux à inventer de nouveaux modes de gouvernance pour

ces locaux qui doivent devenir porteurs des attentes de leurs différents usagers. Ainsi, le conseil de fondation travaille sur le concept de lieu infini qui est l'évolution du tiers-lieu en France. Ce sont des lieux de vie qui regroupent des collectifs à but social, des start-up, des cafés, des restaurants, etc. Il cite l'exemple du 104 à Paris (www.le104.fr) qui est un lieu étonnant: il s'agit des anciennes pompes funèbres de Paris, rénovées par la Ville après leur abandon dans les années 1960, pour les mettre à la disposition de la population d'un quartier vulnérable, le 19^e arrondissement. L'équipe professionnelle ne fait que tisser des liens entre les habitants du quartier en proposant des expositions, une crèche, une maison verte, etc. Ce projet est faible en termes de consommation de ressources et dispose d'une équipe de techniciens qui peuvent changer l'aménagement de l'espace en fonction des besoins des bénéficiaires. La vie est fascinante dans ces lieux transformés pour un multi-usage permanent.

Questions des commissaires

Quel type d'horaire serait à viser de façon réaliste et s'il n'y avait pas de problèmes RH?

M. Boggio répond qu'un lieu qui accueille la jeunesse devrait au moins l'accueillir jusqu'à 23h. La FASE a 93 équipes sur le terrain dont des travailleurs sociaux hors murs (TSHM) qui travaillent jusqu'à 23h le week-end. Il s'agit d'un horaire critique car la population qui fréquente ces lieux est adolescente voire jeune adulte (18-21 ans) et il est intéressant pour elle d'avoir des lieux d'accueil et d'écoute ouverts tard le soir, sans quoi il y aura une fréquentation d'espaces publics non occupés à ces heures. Au-delà de 23h, la logique est différente, parfois de consommation, et le travail tient plus de la réduction des risques que du travail social.

Des budgets municipaux, actuellement alloués pour des personnes âgées ou la jeunesse, pourraient-ils être permutés pour être affectés à un élargissement de la plage horaire?

M. Boggio ne peut pas répondre. Il ne connaît pas précisément le budget de la Ville de Genève.

Et des permutations internes à la FASE sont-elles possibles?

M. Boggio répond que la FASE a des lieux qui ont une certaine forme de couverture par âge. Beaucoup de MdQ ont des programmes spécifiquement destinés aux personnes âgées par exemple. La couverture temps dont la FASE dispose aujourd'hui est confiée à des associations de MdQ qui sont libres de leurs programmes. Des éléments conventionnels cadrent l'usage de ces fonds (RH, animation, etc.). Depuis sept ans, en Ville de Genève, ces conventions sont tripartites

entre l'association, la FASE et la Ville où les axes d'intervention sont discutés sur la proposition des associations. Il y a donc 17 conventions tripartites en Ville de Genève contre une seule à Lancy où il y a 5 associations, les TSHM, le secrétariat général de la FASE et la magistrate en charge des affaires sociales. Ensemble, ils se construisent collectivement une vision des besoins du territoire sur trois ans avec des objectifs annuels. Ce qui n'est pas le cas en Ville de Genève.

Existe-t-il des liens entre Cité Seniors et les MdQ ou la FASE?

M. Boggio ne peut pas répondre avec précision bien qu'il pense que oui.

Y a-t-il des tranches horaires encore libres et si oui lesquelles?

M. Boggio pense que le plus souvent ce sont des tranches horaires durant lesquelles la population de moins de 15 ans est à l'école. Le matin, l'après-midi jusqu'à 16h, le samedi matin et le dimanche parfois.

Une étude a-t-elle déjà été envisagée avec la HETS pour appuyer un projet du type de celui du 104?

M. Boggio répond que la FASE avait prévu une présentation genevoise du concept de lieu infini ce printemps avec des intervenants d'Amérique du Sud, de France et de Suisse alémanique mais elle se tiendra début septembre. Il s'agira d'une journée de travail spécifiquement destinée aux communes sur des projets qui visent à mutualiser et créer des lieux de vie occupés de manière permanente. Quant à la question sur la HETS, la FASE travaille déjà avec la plateforme projets urbains des HES (HEAD, HEG, HETS, Département de géographie, etc.).

La Ville de Genève est-elle investie dans cet axe de développement des lieux infinis?

M. Boggio répond que la Ville de Genève a un problème de densification qui préoccupe la FASE par son impact sur la qualité de vie des habitants. Les anciennes halles des TPG présentaient un potentiel considérable de développer un lieu infini mais elles ont déjà été attribuées à un projet purement Ville de Genève. Il ne connaît pas d'autres lieux qui répondent aux caractéristiques d'un lieu infini: ne pas être à proximité d'habitations pour le bruit, bénéficier d'une accessibilité facile et surtout un lieu déjà construit.

Que fait un lieu infini et pourquoi une MdQ ne suffit pas?

M. Boggio répond qu'il y a une question de taille. Une MdQ de quelques centaines de mètres carrés est déjà vouée à un ensemble d'usages, il n'y a pas que l'axe d'animation socio-culturelle mais aussi celui de la conciliation entre vie sociale et professionnelle, ainsi que d'autres éléments qui font socle. L'idée du lieu infini est de partir sur un concept beaucoup plus large dès le départ avec des espaces qui ne sont pas captifs par des actions qui doivent être réalisées.

Des associations qui louent les locaux de la FASE ont-elles déjà des activités vouées à ce type de projets intergénérationnels?

M. Boggio répond que oui, la MdQ de Plainpalais par exemple.

Une commissaire remarque que certaines MdQ ont déjà une surcharge d'heures supplémentaires et ne parviennent pas à ouvrir les centres aérés durant toutes les vacances scolaires, notamment à Pâques. Elle estime qu'il faut régler cette problématique avant d'envisager d'ouvrir d'autres lieux.

M. Boggio partage cette préoccupation. Il a déjà évoqué l'impossibilité matérielle de mettre des heures à la disposition de nouveaux projets. Les besoins sont énormes, notamment durant l'été. La fondation fait un effort pour mettre à disposition des fonds propres, entre 800 000 francs et 1 million de francs qui viennent du privé ou du Canton, pour développer de nouveaux projets, mais ce type de financement n'est pas pérenne.

Est-ce que la FASE a déjà fait une enquête auprès des MdQ et des habitants pour savoir si la demande d'ouverture élargie le soir est plus effective dans certains quartiers?

M. Boggio n'a pas le souvenir d'une enquête spécifique sur les horaires d'ouverture. La FASE peut néanmoins le faire.

La commissaire demande à la FASE de procéder à une telle enquête en tenant compte des spécificités liées aux différents publics et tranches d'âges (sachant qu'après 75 ans on se doute bien que les personnes âgées ne sortent plus le soir alors que les jeunes sortent tard).

M. Boggio répond que si la FASE fait une enquête auprès des professionnels FASE, elle n'aura que des réponses partielles. Ce sont souvent des jeunes qui leur échappent. Cette étude devrait être menée de façon conjointe entre Cité Seniors et la Plateforme des aînés pour les personnes âgées et avec le Service de la jeunesse pour les moins de 25 ans. La FASE n'a pas accès à la base de données des habitants «Calvin» et ne peut donc pas accéder aux publics de moins de 25 ans alors que les communes le peuvent.

Il suggère aux commissaires de suivre la rencontre du 17 mars au sujet de la société de longue vie organisée par le département de la cohésion sociale du Canton.

Existe-t-il des programmes déjà pour que des jeunes se rendent au domicile de personnes âgées qui ne peuvent pas se déplacer?

M. Boggio répond que cette information figure sur le document qu'il a transmis à la commission par mail ce jour. Le développement de la logique d'entraide

et de solidarité auprès de la population jeune doit offrir à chaque jeune d'être dans une logique de don pour retrouver une stabilité psychologique car on se nourrit de ce que l'on donne à l'autre.

Est-ce qu'il y a des actions qui visent les jeunes en rupture scolaire qui ne fréquentent pas les MdQ?

M. Boggio répond qu'un nombre d'actions considérable est mené à destination de cette population qui préoccupe énormément la FASE et demande un appui constant et poussé selon les logiques promues par le Canton.

Est-ce que la FASE entrerait en matière pour discuter avec le Conseil des Anciens qui désire contribuer activement à ces transferts de compétences et se préoccupe de garder les anciens actifs dans la vie de et pour la société?

M. Boggio répond que oui, il y a déjà des programmes de tutorats où des personnes fraîchement à la retraite se mettent à la disposition de jeunes pour les accompagner.

Audition de MM. Didier Roulet, membre du comité, et Arnaud Vanni, coordinateur, de la Fédération des centres de loisirs et de rencontres (FCLR)

M. Roulet explique que la FCLR est la faitière qui regroupe les 47 associations sur le canton qui sont des MdQ, des centres de loisirs et de rencontre ou des jardins Robinson dont 17 sont en Ville de Genève. Les MdQ sont gérées par des comités de bénévoles qui travaillent avec des professionnels de l'animation qui mettent en œuvre leurs souhaits. Il précise aussi que ces comités sont composés d'habitants des quartiers où se trouvent les MdQ.

M. Vanni explique quant à la motion que la FCLR est motivée à développer des interactions et l'intergénérationnel les préoccupe et les intéresse. Ils se mettent à disposition pour avancer sur ces questions.

Un commissaire demande si des démarches coordonnées sont organisées dans cette direction au niveau des associations ou si ce n'est qu'une politique de la FASE.

M. Vanni répond qu'il y a une convention entre la FASE et la FCLR sur un certain nombre de choses mises en place conjointement. Dans la partie des comités, l'idée est de développer l'intergénérationnalité pour représenter au mieux les quartiers. La FCLR a à cœur d'amener des forces vives au sein des comités afin d'assurer leur pérennité en promouvant le bénévolat.

Le même commissaire remarque qu'il y avait peu de jeunes dans les comités de centres de loisirs desquels il était membre. Il demande s'il y a une représen-

tation suffisante des jeunes dans les comités existants et s'il y a un lien entre la représentativité et l'intergénérationnalité dans le public.

M. Roulet ne peut pas répondre pour 47 centres de façon générale, la composition des comités étant fluctuante.

Existe-t-il un lien entre la représentativité au sein des comités et la dimension intergénérationnelle dans les publics qui fréquentent les MdQ?

M. Roulet pense que oui, mais ce qui est vrai aujourd'hui dans un quartier ne le sera pas forcément demain ou ne l'est pas forcément dans un autre quartier. Il est difficile de répondre de façon ferme. Il remarque toutefois que certains membres des comités ont commencé par fréquenter les activités des MdQ.

M. Vanni pense que cette question est au cœur du jeu entre l'associatif et les professionnels ou bénévoles. Les compositions sont fluctuantes, mais plus un comité est ouvert et intergénérationnel, plus les activités sont pertinentes et suscitent d'intérêt, ce qui attire une population plus large, provoque de l'intérêt pour le milieu associatif et permet d'entrer dans un cercle vertueux. Il n'y a pas de recette idéale de collaboration mais il s'agit de quelque chose de très dynamique et de circonstanciel. Le système genevois est très localisé et disparate mais c'est ainsi que l'animation peut être le plus pertinente au niveau d'un public et d'un quartier.

Un commissaire demande quel est l'état des activités intergénérationnelles.

M. Roulet répond que la FCLR ne donne pas d'injonctions.

M. Vanni ajoute qu'il y a énormément de choses qui se font mais qui dépendent des comités, des quartiers, des associations, de l'équipe d'animation et de leur collaboration avec le réseau. Il ajoute d'ailleurs que la FCLR est un acteur de l'intergénérationnel parmi d'autres mais verrait d'un très bon œil la mise en place d'un réseau de l'ensemble des acteurs de l'intergénérationnel comme l'IMAD, Pro Senectute, Cité Seniors, les TSHM, etc.

M. Roulet précise qu'à Saint-Jean il y a un secteur aînés et intergénérationnel très vivant, comme aux Eaux-Vives. Chaussée-Coq n'en avait pas jusqu'ici puisque son accès était difficile, toutefois son déménagement a permis d'améliorer l'accessibilité de la MdQ aux personnes à mobilité réduite.

Un commissaire demande s'il y a une contradiction dans les logiques entre la FCLR et la FASE depuis les processus de rationalisation.

M. Vanni répond que la gouvernance de la FASE comporte les associations, le personnel, le secrétariat général et des ajustements entre tous doivent se trouver en fonction de la place de chacun sur l'échiquier. Toutefois selon lui, le but de la

FASe doit être d'avoir des maisons ouvertes de manière universelle pour tous les habitants mais les logiques pour y arriver peuvent être différentes sans que cela soit contradictoire.

M. Roulet peine à répondre à cette question. Le secrétariat général s'occupe des professionnels et la FCLR s'occupe des bénévoles. Il n'y a donc pas de concurrence ou de contradiction.

Audition de M. Pierre Varcher, membre du comité de la Maison de quartier de Saint-Jean

M. Varcher se demande pourquoi la MdQ de Saint-Jean est la seule à avoir été invitée. Il explique que la MdQ de Saint-Jean a affirmé dès le début que dans son idée une MdQ était clairement une maison pour tout le quartier. Il précise que la MdQ de Saint-Jean est une MdQ de deuxième génération, fondée dans les années 1985. Le quartier était en mutation démographique dans les années 80 et était peu vivant alors qu'il y avait d'énormes enjeux d'urbanisation qui ont fait que les associations foisonnaient à ce moment-là. Or, il n'était pas question de MdQ à l'époque. Un double événement s'est produit: la Ville a acheté deux parcelles avec deux villas pour avoir une emprise sur un terrain qui devait être urbanisé mais sans affectation et une étude d'un groupe d'étudiants de l'IES préconisait d'ouvrir un café alternatif dans le quartier. La rencontre entre les mouvements associatifs qui désiraient un quartier plus participatif et des professionnels du social formés au soutien aux projets d'habitants a permis à la MdQ de voir le jour. Un café alternatif ne suffisait pas à impliquer l'ensemble de la population, l'association de quartier militait pour créer un club d'aînés. Ces deux associations réclamaient les villas de la Ville et les projets ont fini par se rencontrer dans un projet de MdQ qui regrouperait tout le monde. Rapidement des animateurs ont été engagés pour la mise en œuvre de ces projets qui ont abouti sur la volonté que tout le monde se sente accueilli au-delà du simple fait de dire que tout le monde était le bienvenu. Il y a ainsi une nécessité de prévoir des accueils différenciés en fonction des publics et des générations et c'est grâce à cet équilibre en sectorisation et mise en commun que les publics peuvent se rencontrer. Il ajoute que depuis, l'aspect intergénérationnel va de soi et il est surpris par l'invité qui demande la création de MdQ intergénérationnelles alors qu'elles existent déjà. Toutefois, il estime que la tournure pourrait être modifiée pour parler de soutien aux activités intergénérationnelles.

Une commissaire demande s'il est possible d'ouvrir plus tardivement le soir, si la demande existe selon les publics et ce que cela représente en termes d'heures supplémentaires pour les employés. Elle se souvient que la MdQ fermait à Pâques car les employés avaient trop d'heures supplémentaires et ne pouvait donc pas ouvrir le centre aéré durant cette période. Elle se soucie de la charge financière et

RH supplémentaire que la réalisation de cette motion impliquerait alors que beaucoup de choses semblent déjà faites.

M. Varcher répond que cette question se pose en continu et évolue en fonction des besoins ressentis. Avec le Covid, les capacités d'accueil d'enfants ont été doublées dans les centres aérés à Pâques par exemple pour répondre à l'explosion des besoins. La MdQ a dû réallouer des ressources notamment en termes de charges d'animation puisque bon nombre d'activités collectives ont été annulées.

La MdQ de Saint-Jean n'est pas dans une perspective de demander plus de moyens et peut assumer les projets prévus actuellement. Quant aux heures supplémentaires, ce n'est pas un problème en soi. Il s'agit plus d'un problème de gestion des absences.

Sur les heures d'ouverture, il précise que les horaires affichés ne sont pas très extensibles mais ne correspondent pas aux vraies heures d'ouverture. Ces horaires affichés correspondent aux heures d'ouverture pour les demandes multiples. Les vraies heures d'ouvertures sont liées à certains secteurs, par exemple les activités destinées aux adolescents qui se prolongent le soir au-delà des horaires affichés. L'accueil des aînés pose problème dans la mesure où il faut rendre les personnes le plus autonomes possible, les animateurs sont là pour faire du soutien logistique mais les activités, une fois lancées, doivent se dérouler de façon autonome.

Un commissaire demande si les activités sont pensées pour attirer un public intergénérationnel sans pour autant être fondamentalement destinées à créer un lien intergénérationnel. Il demande comment ces activités sont trouvées.

M. Varcher répond qu'il faut viser la variété. La MdQ ouvre tous les dimanches de novembre et de mars pour des festivals gratuits qui sont très intergénérationnels. Toutefois, il est parfois possible que trop d'intergénérationnalité fasse fuir les aînés qui n'ont pas forcément la même façon de profiter des activités que les jeunes. Il faut donc trouver l'équilibre mais le besoin de créer du lien n'est pas éprouvé puisque l'intergénérationnalité est créée par les activités. Il n'y a pas de recette toute faite et les activités doivent correspondre aux publics pour répondre aux besoins plutôt que l'inverse en faisant des essais qui gardent une ligne: créer du lien.

Un commissaire demande ce que la MdQ de Saint-Jean fait pour que cela arrive et que les autres ne font pas.

M. Varcher répond que le comité a beaucoup travaillé sur ce qui était fait dans la MdQ et il ne voulait pas que les activités soient organisées sur inscription. Il s'agissait dès le départ de partir de l'idée de créer un lieu de rassemblement où tous les projets seraient concentrés et écloraient. Le fait d'avoir sectorisé et organisé des moments dans la semaine où les aînés étaient seuls leur a permis de s'y

sentir à l'aise et de participer plus largement en s'investissant dans des actions et dans les fêtes de quartier. C'est un travail de longue haleine qui doit suivre une ligne de conduite à l'écoute des besoins de toutes les populations qui désirent participer à la vie collective selon des objectifs communs.

Il faut finalement éviter que la MdQ ne soit prise pour un lieu de service public de la Ville et c'est aux associations d'organiser des activités participatives dans le plaisir, le partage, l'éducation et l'émancipation du quartier. Il ne pense pas qu'il faille créer quelque chose en définitive.

Il conclut en expliquant qu'en général, le problème des MdQ ne tient pas dans les moyens mais dans un problème de définition de la collaboration avec la FASE qui est dans une logique de prise de contrôle direct sur le personnel. La motion affirme dans ses considérants que l'employeur du personnel est la FASE alors qu'à l'origine, les employeurs étaient les comités et les associations et la FASE était là pour les décharger de certaines charges et tâches trop lourdes. Or, depuis que cela existe, l'emprise de la FASE est terrible. Par ailleurs, il trouve que l'Etat se désengage avec le transfert de charges qui rend les choses peu claires.

Audition de M^{me} Jacqueline Cramer, présidente de la Plateforme des aînés

M^{me} Cramer explique que la Plateforme des aînés regroupe 50 associations qui œuvrent pour et avec les aînés et auprès desquelles elle a procédé à une consultation pour voir ce qu'elles pensaient de cette motion. Toutes sont convaincues de l'importance des enjeux intergénérationnels dans notre société puisque quatre générations coexistent et partagent des espaces sociaux. Des lieux pour accueillir et mélanger les générations sont bénéfiques pour l'intégration de toutes et tous. Cette démarche s'inscrit dans la logique de la vision globale de la politique de proximité en faveur des aînés pour laquelle la Plateforme a déjà été auditionnée. Il est important d'avoir une vision transversale dans une politique de proximité. Les personnes âgées doivent pouvoir bénéficier de lieux à proximité qui devraient être ouverts à tous les publics. Les centres de loisirs étaient créés pour offrir des services et des prestations à toute la communauté d'un quartier à la base mais certains se sont refermés à des populations plus jeunes. Les aînés sont là à plusieurs niveaux: les retraités qui disposent de ressources et ont envie d'agir vont partout où on leur donne la possibilité et pas seulement dans un ou deux lieux. Or, il y a toute une partie des personnes âgées qui ont plus de peine à bouger, ont moins envie de sortir loin, sont isolées et c'est là que les MdQ ont un rôle à jouer en allant les chercher et en les accueillant soit durant des activités, soit simplement en leur offrant la possibilité de se rencontrer entre eux. Il y a des clubs d'aînés qui prennent déjà place dans des MdQ tout comme des cours de gym seniors. Ainsi, la Plateforme des aînés appuie cette motion si elle vise à décloisonner tous les lieux de rencontre peu importe leur forme.

Une commissaire demande s'il est vrai que les personnes âgées préconisent des activités moins tardives.

M^{me} Cramer répond qu'il y a différentes catégories de seniors, certaines plus actives, d'autres moins. Ce n'est donc pas une généralité. Toutefois, ce qui est plus général au sein de cette tranche de population est la préférence pour la proximité.

Un commissaire remarque qu'il y a deux approches: l'une fonctionnaire, l'autre associative et que dans les MdQ un équilibre doit être créé pour porter des projets. Il demande ce que la Ville peut faire pour favoriser l'engagement des associations pour que les MdQ soient davantage des lieux qui facilitent l'organisation des gens par eux-mêmes et pour d'autres mais qu'il ne s'agisse pas de fonctionnaires qui prennent en main les activités et les animations pour caser les gens.

M^{me} Cramer répond que les aînés n'ont pas forcément besoin d'être pris en charge par des professionnels. L'une des problématiques pourrait tourner autour des locaux dont l'adaptation ou le partage pourraient être revus afin que la Ville facilite l'accès et l'utilisation des locaux pour les aînés selon leurs besoins spécifiques. L'accès doit être facile et les aînés devraient pouvoir bénéficier de lieux de rangements à eux et accessibles à l'intérieur des MdQ. Il y a un problème d'adaptabilité des locaux. Elle estime que le rôle de la MdQ est d'organiser des manifestations à destination de tous les publics où les aînés pourraient se sentir inclus sans pour autant qu'ils en soient la cible en particulier.

Une commissaire demande si la Plateforme est conviée aux séances concernant la société de longue vie comme celle du 17 mars.

M^{me} Cramer répond que oui et elle fait partie des organisateurs.

Quels sont les horaires du 17 mars?

M^{me} Cramer répond que le programme définitif n'est pas fixé mais sera communiqué par différents canaux, il couvrira toutefois la journée entière.

Séance du 3 mars 2022

Audition de M^{me} Stéphanie Pédat, cheffe du Service de la jeunesse (SEJ) au sein du département de la cohésion sociale et de la solidarité (DCSS)

Note du rapporteur: compte tenu du congé maternité de la magistrate, la commission a décidé de procéder à l'audition de la cheffe de service.

M^{me} Pédat rappelle brièvement ce que sont les MdQ et leurs fondements. Elles fonctionnent de façon tripartite entre la Ville, la FCLR et l'association portée

par les habitants du quartier. En termes de gouvernance, les experts et ceux qui apportent la matière à la MdQ sont les habitants des quartiers qui vont décider de la granularité fine de ce qui se passera dans le quartier dans un cadre donné par la Ville et la FCLR. Elle explique que pour ces raisons beaucoup de choses diffèrent d'une MdQ à l'autre. Toutes ne ferment pas à 18h et celles qui ont des activités spécifiquement dédiées aux jeunes ouvrent souvent le vendredi jusqu'à 22h. Les horaires sont ainsi définis par les activités qui y prennent place.

Une MdQ ouvre sa porte à toute la population, il y a donc quelque chose d'intergénérationnel par essence. Les gens sont accueillis et bienvenus dans une MdQ même s'il y a des secteurs définis par âge tenant compte de la différenciation de l'accueil pour un enfant, un adolescent ou un aîné qu'il soit libre ou sur inscription. Il y a aussi des activités ciblées par secteur ou population mais de manière générale, l'accueil est universel.

Dans l'évolution des MdQ, il y a eu un constat par les personnes qui les font vivre: les adolescents (15-25 ans) ont besoin d'un espace propre pour socialiser et grandir entre eux. Il y a d'ailleurs des MdQ qui ont sorti leur espace adolescent, ce qui a mené à la création d'une deuxième MdQ. Elle précise que la socialisation avec ses pairs est importante à cet âge puisque c'est le moment où l'on construit son identité hors du cadre familial. C'est quelque chose qui construit l'individu de demain et ces espaces pour les adolescents sont privilégiés par le SEJ. L'intergénérationnel est toutefois nécessaire et important mais les moments privilégiés des adolescents sont à garder et à maintenir.

Quant à la mention des jeunes désœuvrés, il y en a effectivement. Des choses se font et mériteraient un autre cadre. Mais les jeunes, quand ils sont entre eux, ne sont pas forcément désœuvrés et la socialisation peut être axée sur le dialogue et pas forcément uniquement sur les activités.

Il est aussi fait état d'espaces en auto-gestion et des TSHM. Il y a plus de 25 lieux spécifiques aux 15-25 en gestion accompagnée où ils peuvent travailler leur autonomie mais cela nécessite un accompagnement ponctuel de TSHM qui passent régulièrement.

Ces deux générations peuvent être opposées mais ne le sont pas systématiquement comme l'ont montré la période de pandémie et les élans de solidarité intergénérationnelle.

Plus spécifiquement, les MdQ sont intergénérationnelles et bon nombre d'activités réalisées le montrent: la maison des Acacias organise des colonies ouvertes à tout le monde, celle de Plainpalais a mis en place un système d'aide bénévole aux devoirs, la villa Freundler a organisé des activités de jardinage intergénérationnel, le comité de celle de Saint-Jean est très sensible à la dimension intergénérationnelle avec plein de projets dans leur secteur aînés. Tout n'est pas fait, il

reste des choses à faire, mais l’intergénérationnel existe et est porté par la plupart des associations.

Un commissaire demande si cette motion, qui demande de créer des MdQ intergénérationnelles, a du sens compte tenu de cette présentation.

M^{me} Pédat répond qu’il faut l’envisager comme un développement ou la mise à disposition de moyens pour intensifier ce qui se fait déjà dans les MdQ. Il est vrai qu’elle n’opposerait pas les MdQ telles qu’elles existent actuellement à des MdQ intergénérationnelles.

Le même commissaire explique qu’un auditionné a évoqué des lieux infinis (modulables en fonction des activités et populations) et il demande si la Ville de Genève a des intentions dans ce sens.

M^{me} Pédat répond que si c’est l’espace qui peut être modulable et permettre d’organiser différentes activités, cela fait sens. Le Manège en Ville est un bon exemple puisqu’il a un grand espace commun autour duquel différentes activités sont organisées. Cela permet à plusieurs populations de s’identifier à un lieu et de s’y croiser. La mutualisation des espaces se fait de plus en plus. Il serait intéressant d’avoir des espaces réfléchis dans ce but et non des espaces déjà existants et adaptés pour devenir des MdQ.

Une commissaire demande si les espaces intergénérationnels qui existent dans les MdQ sont créés en fonction des animateurs.

M^{me} Pédat répond qu’hormis les espaces spécifiquement dédiés, toutes les autres MdQ ont une sensibilité intergénérationnelle mais les choses sont mises en avant en fonction des spécificités propres aux quartiers, des comités et de la réalité du terrain.

La même commissaire demande si la Ville de Genève va intensifier ses actions pour que chaque MdQ ait des activités intergénérationnelles en tenant compte du vieillissement de la population.

M^{me} Pédat pense que le levier dont la Ville de Genève dispose pour interpellier les MdQ où elle constate un manque en termes d’activités intergénérationnelles reste de questionner les comités sur ces problématiques en mettant en avant les requêtes de la population. Si leurs réponses s’orientent vers le manque de temps ou d’animateurs puisque beaucoup de quartiers ont par exemple des listes d’attente très longues pour les centres aérés, il faudra que le Conseil municipal discute d’une mise à disposition de moyens supplémentaires puis de prioriser en fonction de ces réponses.

Toujours la même commissaire demande si au moment de construire une MdQ comme le Manège en Ville l’espace intergénérationnel a été prévu automatiquement ou s’il découle de discussions.

M^{me} Pédat répond que le comité de la MdQ de Chausse-coq a souhaité avoir un axe fort sur les aînés dans son programme de base. Lors de la construction de la MdQ, il a été réfléchi à comment faire pour que cet espace ne soit pas strictement dédié à une population. Cette construction a été réalisée pour que tout le monde y trouve sa place.

Est-ce que la Ville demandera d'intégrer un tel programme si une nouvelle MdQ devait être construite?

M^{me} Pédat répond qu'elle ne demandera pas formellement mais suggérera et questionnera sur les volontés du comité et des habitants ainsi que sur les populations qui seront accueillies.

Un commissaire demande comment l'établissement de lieux en gestion accompagnée est décidé.

M^{me} Pédat répond qu'il y a une énorme demande des jeunes. Quand des objets ou constructions se créent en Ville de Genève, le SEJ essaie de demander des locaux en gestion accompagnée. Le SEJ loue aussi des espaces pour le faire, souvent dans des sous-sols à son grand regret.

Le même commissaire pensait qu'il s'agissait de cours d'écoles non utilisées ou de halles sportives d'écoles primaires et pas de locaux fermés.

M^{me} Pédat répond que le SEJ les utilise le soir ou durant le week-end en collaboration avec le Service des sports. Mais dans ces cas, le SEJ est plus présent pour voir ce qu'il s'y passe. Dans les locaux en gestion accompagnée, une convention est signée avec les jeunes qui dès lors disposent de la clé et sont responsables de l'espace et les TSHM passent contrôler ponctuellement.

Est-ce qu'il serait possible de mettre en valeur les initiatives déjà existantes en matière d'activités intergénérationnelles auprès des autres MdQ?

M^{me} Pédat répond que oui, il est possible de faire un focus sur ce qui se fait dans les MdQ au niveau intergénérationnel pour engendrer des discussions.

Comment mettre en valeur ces initiatives? Est-ce que M^{me} Pédat voit une autre façon de mettre en œuvre l'esprit de la motion de façon pratique? La commission a appris l'importance des comités dans ces initiatives lors des auditions et des processus de décision bottom-up qui démontrent une certaine marge de manœuvre de leur part. Il est aussi ressorti des auditions qu'imposer un mode de fonctionnement par le haut pouvait engendrer une forme de résistance.

M^{me} Pédat pense que les MdQ arrivent à voir ce qui se fait entre elles, la Ville peut favoriser cette communication.

Est-ce qu'une érosion ou une menace de la structure de gestion par les comités existent de la même manière que pour les crèches?

M^{me} Pédat répond qu'elle ne ferait pas de parallèle avec les crèches. Il y a une discussion sur la gestion entre la FASe et les comités. La vie d'un comité a des hauts et des bas mais elle a l'impression qu'il y a encore de l'envie tant qu'il y a des possibilités et des moyens de faire des choses dans les quartiers. Il faut qu'elles aient la liberté de pouvoir faire des choses pour donner vie à leur quartier en parallèle du travail administratif qui doit être effectué.

Est-ce qu'un travail de prévention est mis en place pour s'assurer que les comités fonctionnent bien et si le département peut intervenir ou les aider si ce n'est pas le cas?

M^{me} Pédat répond que la FCLR est inscrite dans la convention tripartite bien que non-signataire et son mandat est d'accompagner les comités dans tous leurs devoirs et obligations ainsi que dans les situations de crise. La Ville, le SEJ et la FASe accompagnent et suivent aussi les comités si nécessaire. Une MdQ ne fonctionnerait pas sans comité, la Ville a donc tout intérêt à ce que les comités fonctionnent bien puisqu'ils réalisent un travail effectif pour la communauté.

Un commissaire demande comment les comités sont constitués et si les jeunes générations y sont représentées. Il demande comment la Ville peut être plus efficace au sein des comités.

M^{me} Pédat répond que les jeunes ne sont pas majoritaires, mais le comité de la Source est entièrement constitué de jeunes de plus de 18 ans qui ont fréquenté la structure. Cela démontre qu'il faut avoir un intérêt pour s'engager. Le monde associatif dans le cadre des MdQ est complexe, il y a une subvention et du personnel à gérer, des activités à contrôler tous les mois, etc., ce qui nécessite une présence régulière au moins une fois par mois et une implication soutenue. La FCLR a le rôle d'accompagner les comités, la Ville peut soutenir les comités s'ils l'appellent mais elle ne peut pas risquer l'ingérence. Le SEJ dispose d'une personne qui s'occupe du suivi des MdQ pour garder ce lien de confiance et une ouverture vers les comités.

Un commissaire demande si les aspects intergénérationnels sont développés partout en Ville et si des quartiers en développent moins.

M^{me} Pédat répond que dans tous les secteurs où il y a une MdQ, il y a de l'intergénérationnel dans une certaine mesure. Cela nécessite un travail de construction de long terme pour créer l'envie d'être ensemble et la cohésion sociale. Les animateurs ne doivent pas chercher à créer de l'intergénérationnel «alibi».

La même commissaire demande si la MdQ sort de ses murs.

M^{me} Pédat répond que oui lors d'événements comme des fêtes de quartier ou au travers des TSHM qui sont en lien avec les adolescents qui n'y viennent pas forcément.

Toujours la même commissaire trouve important de créer le lien aussi avec les personnes âgées qui ne peuvent pas se déplacer.

M^{me} Pédat répond que Pré-en-Bulle aux Grottes le fait et se déplace dans le quartier pour mener des activités qui touchent tous les publics. Mais aller chez les gens nécessite des forces de travail qui sont actuellement indisponibles et ce type de projets sortent du domaine de l'animation socio-culturelle.

Un commissaire demande si la Ville ou les MdQ essaient de comprendre pourquoi certains publics viennent moins.

M^{me} Pédat répond qu'avec les adolescents, les TSHM font office de relais en allant les voir dans l'espace public afin de savoir pourquoi ils ne viennent pas dans les MdQ. Avec les seniors, les choses sont plus compliquées car ils ne fréquentent pas l'espace public et sont probablement chez eux quand ils ne sont pas dans les MdQ. Les Antennes sociales de proximité peuvent faire office de relais dans ce cas.

Il y a des rapports d'activité que le SEJ lit et qui lui offrent cette visibilité mais le meilleur relais reste les habitants qui appellent ou interpellent. Il n'y a toutefois pas d'analyse statistique des activités et de leur fréquentation.

Le même commissaire demande s'il arrive qu'un public vienne se plaindre.

M^{me} Pédat répond que le SEJ reçoit logiquement des retours des adolescents. Elle n'a toutefois pas eu l'occasion d'entendre des aînés qui s'adresseraient plutôt à Cité Seniors par exemple. Elle pense aussi que les aînés sont probablement plus enclins à pousser la porte des MdQ pour les interpeler.

Toujours le même commissaire demande si les MdQ sont à l'écoute de ces demandes.

M^{me} Pédat répond que cela dépend. La Ville ne peut pas imposer de décisions, elle peut relayer les informations et entendre les réponses des MdQ.

Séance du 17 mars 2022

Discussion, prises de position et vote

Un commissaire socialiste présente un amendement: remplacer l'invite par «le Conseil municipal invite le Conseil administratif à soutenir et développer les activités intergénérationnelles dans les MdQ existantes et à promouvoir l'ouverture d'un lieu infini à la pointe de la Jonction».

Il précise que les MdQ sont supposées être intergénérationnelles par essence, il n'y a pas de sens à demander d'en créer. Par contre, l'idée de soutenir les activités intergénérationnelles dans les MdQ semblait plus pertinente.

Un autre commissaire socialiste propose de séparer cette invite en deux.

Des commissaires PDC/Le Centre et Vert-e-s demandent d'où vient cette idée de la pointe de la Jonction.

Le commissaire socialiste ne peut pas répondre.

L'autre commissaire socialiste propose de reformuler en ce sens: «de promouvoir l'ouverture de MdQ sous la forme de lieux infinis».

Le Parti socialiste reformule son amendement: «Le Conseil municipal invite le Conseil administratif à soutenir et développer les activités intergénérationnelles dans les MdQ existantes (1) et à promouvoir l'ouverture de MdQ sous la forme de lieux infinis (2).»

La première partie de l'amendement est acceptée à l'unanimité; la deuxième partie est acceptée par 8 oui (4 S, 3 Ve, 1 EàG) contre 6 non (3 PLR, 2 LC, 1 UDC) et 1 abstention (MCG).

La présidente met ensuite aux voix la motion ainsi amendée, qui est acceptée par 12 oui (4 S, 3 Ve, 2 LC, 1 UDC, 1 EàG, 1 PLR) contre 1 non (PLR) et 2 abstentions (PLR, MCG).

Le Parti libéral-radical annonce un rapport de minorité de M^{me} Kraft-Babel.

PROJET DE MOTION AMENDÉE

Le Conseil municipal invite le Conseil administratif:

- à soutenir et développer les activités intergénérationnelles dans les MdQ existantes;
- à promouvoir l'ouverture de MdQ sous la forme de lieux infinis.

15 août 2022

B. Rapport de minorité de M^{me} Florence Kraft-Babel.

Pour rappel, la motion M-1573 demandait dans son unique invite «à étudier l'idée de créer des Maisons de quartier intergénérationnelles». Or, sans surprise, après de nombreuses et longues auditions, l'on apprend de la part de tous les intervenants, de la FASE à la FCLR – faïtière des 47 associations des centres de loisirs et de rencontre – que les Maisons de quartier (MdQ) sont par nature intergénérationnelles et qu'il n'y a pas lieu de les considérer autrement.

En effet, si on observe les activités des MdQ, on voit que la maison des Acacias organise des colonies ouvertes à tout le monde, celle de Plainpalais a mis en place un système d'aide bénévole aux devoirs, la villa Freundler a organisé des activités de jardinage intergénérationnel, le comité de Saint-Jean organise de nombreux projets dans leur secteur aînés, que deux espaces de quartiers existent, dont l'espace 99 aux Charmilles, où une partie des propositions émanant des habitants consiste en des échanges de savoir entre jeunes et moins jeunes.

L'intergénérationnel existe et est porté par des associations, à la demande des habitants. Il n'y a donc pas lieu de vouloir ce qui existe déjà.

Par ailleurs, s'agissant de la gouvernance, nous avons entendu que «le problème des MdQ tient dans la définition de leur relation avec la FASE» dans le sens où cette dernière serait dans une logique de prise de contrôle direct sur le personnel. On nous a même dit que «la motion règle trop facilement le problème en disant que l'employeur du personnel est la FASE», alors qu'à l'origine les employeurs étaient les comités et les associations, la FASE venant en substitution pour les décharger de certaines charges. Or, depuis que cela existe, «l'emprise de la FASE est devenue terrible».

Pour nous, ayant vocation de proximité, il va de soi que les MdQ sont au mieux gérées par des comités de bénévoles qui relaient les demandes de la population. Nous avons même entendu «qu'il faut éviter que la MdQ soit prise pour un lieu de service public de la Ville». Que c'est aux associations d'organiser des activités participatives dans le plaisir, le partage, l'éducation et les besoins du quartier.

En résumé, cette motion s'égare en ne voulant pas reconnaître que l'intergénérationnalité existe au sein des MdQ et bien plus en voulant la subordonner aux services de la Ville plutôt que de laisser la démocratie et l'autogestion, si chères à la gauche, s'y épanouir.

Pour la rapporteuse de minorité, les motionnaires pourraient, s'ils tenaient vraiment à leur idée, rejoindre le comité de l'une ou l'autre association, ou MdQ, pour proposer leurs activités, ce qui serait plus logique, participatif et démocra-

tique. Pourquoi vouloir passer par une motion pour enjoindre au Conseil administratif d’engager des fonctionnaires afin d’étudier la possibilité de leur projet? Ce choix d’une démarche lourde, lente et coûteuse au lieu de l’engagement personnel et bénévole est pour nous inadéquat et inefficace.

Par ailleurs, nous ne partageons pas actuellement le sentiment de certains de perte du lien intergénérationnel, bien au contraire. Suite à la pandémie et aux privations de liens imposées durant de nombreuses semaines, on observe une recrudescence de l’intérêt des grands-parents pour leur fonction. Il suffit de se promener dans les parcs, sur les places de jeux, au sortir de l’école, dans les activités parascolaires, même en vacances, pour rencontrer aujourd’hui presque autant de parents que de grands-parents accompagner les enfants, telle une nouvelle mode, ce qui est fort réjouissant!

En conclusion, nous dirons que les activités intergénérationnelles ne se décrètent pas, elles se construisent librement, notamment à travers le milieu associatif, plus qu’au travers de je ne sais quel projet de loi ou texte parlementaire. D’ailleurs le mot qui est le plus souvent revenu de la part des auditionnés est le mot «bénévolat». Il est en effet devenu impossible d’animer des activités sociales sans bénévoles; il en devient du même coup difficile de leur imposer un type d’activité plutôt qu’un autre.

Le travail en commission et les auditions étaient très clairs à ce sujet, l’invite unique qui demandait de créer des lieux intergénérationnels dans les MdQ ne faisait plus de sens, elle a donc été modifiée. C’est alors que, in extremis, séduits sans doute par le terme imaginaire de «lieu infini», évoqué par M. Boggio pour décrire une expérience apparue récemment en France, un amendement a surgi d’un coup visant dans une seconde invite à faire évoluer des MdQ en «lieux infinis»! Cette invite, sortie ex nihilo du chapeau d’une commission, aussi fascinante soit-elle, mériterait à tout le moins d’être étudiée pour elle-même au lieu que de n’arriver qu’en sauvetage d’une motion, qui, disons-le, prenait l’eau!

De toutes les manières, comme évoqué plus haut, aussi fascinants ou séduisants que peuvent sonner à nos oreilles «les lieux infinis», leur réalisation dépendra, tout comme en France, des bénévoles qui l’accompagneront... C’est bien souvent de l’intérieur plus que de l’extérieur que l’on peut changer les choses.

En l’état, il nous semble donc que, afin que ces idées ne restent pas lettres mortes dans les tiroirs déjà bien encombrés d’urgences de l’administration de M^{me} Kitsos, nous devons refuser ce texte, et laisser l’étude de ces projets infinis comme de leur infinie réalisation sous l’entière responsabilité des bénévoles motivés là où ils le voudront, quand ils le pourront, dans et/ou hors Maisons de quartier!